



COMMISSION RÉGIONALE DE L'ARBITRAGE

PROCÈS-VERBAL N°23

Réunion des : Mardi 27 et Mercredi 28 Juin 2023

À : 18h30

Président de séance : M. Denis SOTO

Présents MM. Jérôme CASCALES, Jean-Michel DER-MARDIROSSIAN, Vincent PACE, Fabrice POREE et Noël RIFFAUD

Excusé(s) : MME Annabelle RINAUDO, MM. Karim ABED, Nicolas PEZZOLI et Claude TELLENE.

Assiste(nt) à la séance : Maxime APRUZZESE C.T.R.A. et Olivier GONCALVES, service Compétitions.

MODALITES DE RECOURS

1. Les décisions non disciplinaires de la Ligue peuvent être frappées d'appel dans le délai de **sept** jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple : une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le **22** du mois).

Le jour de la notification est, selon la méthode utilisée :

- soit le jour de la première présentation de la lettre recommandée,
- soit le jour de la transmission par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception),
- soit le jour de la publication de la décision sur **le site internet officiel de l'instance ou sur Footclubs.**

Si plusieurs de ces procédures sont utilisées, la première date est prise en compte.

Lorsque que l'appel est interjeté par courrier recommandé avec avis de réception et que le dernier jour tombe un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, le délai d'appel est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant.

2. L'appel est adressé à la Commission d'Appel Disciplinaire et Réglementaire par lettre recommandée, télécopie, avec en tête du club dans ces deux cas, ou par courrier électronique envoyé de l'adresse de la messagerie officielle du club.

A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi. Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

3. La commission compétente transmet par tout moyen la copie de cet appel aux parties intéressées.

4. Tout appel entraîne la constitution de frais de dossiers d'un montant de **100 euros**.

En raison d'un ordre du jour chargé pour cette dernière réunion de la saison 2022/2023, la C.R. de l'Arbitrage a décidé de se réunir le 27.06 et le 28.06 en visioconférence à 18h30.

INFORMATIONS

Projet de restructuration du suivi, de la détection et des observations des groupes de Jeunes Arbitres de Ligue à compter de la saison 2023/2024 :

Comme prévu à l'ordre du jour, Maxime APRUZZESE, C.T.R.A., aborde ce projet afin que la C.R. de l'Arbitrage puisse mieux suivre les groupes de J.A.L. tout au long d'une saison et surtout qu'elle se donne les moyens pour une meilleure détection sur chaque groupe.

La classification par âge, mise en place par la C.R. de l'Arbitrage sur la saison 2022/2023, s'est révélée comme un très bon critère et a permis, dans un premier temps, grâce aux 2 observations par groupes d'observateurs, de mieux cerner les niveaux de chacun.

Cependant, Il convient maintenant d'étendre ce suivi sur la progression potentielle des Jeunes Arbitres de Ligue en faisant un point à mi-saison et en fin de saison.

Ce projet consiste donc à doubler les observations J.A.L. en passant de 2 à 4 avec un suivi individuel qualitatif de leur arbitrage par groupe sur la saison et de leur apporter les correctifs nécessaires.

Des fiches techniques sur les points essentiels des compétences minimales d'un J.A.L. seront créées et remises aux observateurs. Le suivi sera plus facile à gérer en les comparant d'une observation à l'autre.

L'organisation définitive de ces observations complémentaires, la gestion des groupes d'observateurs entre ceux qui sont en place et les nouvelles candidatures reçues, le budget et les frais complémentaires engendrés seront examinés lors d'une prochaine réunion.

La C.R. de l'Arbitrage valide le principe de ce nouveau suivi technique des J.A.L.

Stage de rentrée de la saison 2023/2024

La C.R. de l'Arbitrage a fixé l'organisation du Stage de rentrée de la nouvelle saison pour le week-end du 02 et 03 septembre 2023 comme suit :

- **Le samedi 02.09.2023 : les Arbitres R1 et tous les JAL**
- **Le dimanche 03.09.2023 : toutes les autres catégories d'Arbitres**
- Les tests physiques organisés le matin se dérouleront sur le Stade de VELAUX
- Les échanges techniques (Lois du jeu), administratives et en lien avec les désignations, la constitution des groupes d'observation seront abordées l'après-midi à la Ligue.

Ordre du jour de la Réunion plénière C.R.A. / C.D.A. du 30.06.2023 reportée au 05.07.2023

En raison de l'absence de certains membres, la réunion plénière est finalement fixée à la date du mercredi 05.07.2023 à 18h30 en visioconférence.

Raphaël BOUTIN, Directeur Général de la Ligue sera présent.

La C.R. de l'Arbitrage a arrêté l'ordre du jour suivant :

- Bilan saison 2022/2023 en Ligue et dans les Districts (effectifs, candidats, ...)
- Organisation C.R.A.
- Lancement de la saison 2023/2024

- C.R.A. : Stage de rentrée, Formation, Plan FUTSAL, désignations, Examen Ligue 2024 (RI),
- C.D.A. : Perspectives par District

Un mail sera transmis le 02/07 aux Présidents de C.D.A. et à tous les membres de la C.R.A.

Plan du Développement de l'Arbitrage en Futsal à compter de la saison 2023/2024

Maxime APRUZZESE C.T.R.A. présente la version définitive de ce plan, à savoir :

- Stage Régional FUTSAL le 16.09.2023 tests physiques et perfectionnement technique.
- Journée de formation proposée aux Arbitres de District Futsal avec une validation des tests physiques pour officier en R1FU.
- Echanges avec les dirigeants des clubs (attentes, lois du jeu, ...) le 28.08.2023.
- Tests techniques le 23.08.2023 à la Ligue pour valider les noms des réservistes F.F.F.
- Un groupe unique de 12 Arbitres R1FU observés à 3 reprises et appui des Arbitres F.F.F. pour les observations-conseils.
- Classification des Arbitres en 3 groupes de 4 (A, B et C, ce dernier groupe étant composé des Arbitres les moins performants). Une rétrogradation sportive est instaurée. De plus, l'Arbitre du Groupe C ayant obtenu la note technique la plus faible sera rétrogradé.

La C.R. de l'Arbitrage adopte l'ensemble de ce plan de développement Futsal pour la saison 2023/2024.

Le règlement intérieur de ladite commission sera mis à jour très rapidement afin de tenir de ces spécificités Futsal.

Président de séance
Denis SOTO

Secrétaire
Noël RIFFAUD